

1508 (9 DÉCEMBRE).

Loys, etc., salut. Savoir faisons que veuz par nos amez et féaux conseillers en notre grand conseil les echartez des deniers des boistes et courans par les bourses qu'on dit avoir esté faits par Laurent Ponts, m^e, et Charles Vivier, garde de la monn^e de Tarascon, et pour ce qu'il conviendra faire jugement desd. deniers présents lesd. Ponts et Vivier, les essays et autres choses qui se pourront plus facilement en lad. chambre de nosd. généraux, qu'en notre grand conseil.....

Renvoie Pons et Vivier devant la chambre des monn^e.

Donné à Blois le 9^e jour de décembre l'an de grace 1508 et de notre règne le 11^e. Signé par le Roy, nous présent.

COLESVAU.

(Sorb., H, 1, 13, n^o 173, fol, 156 v^o et 157 r^o.)